

Séance du lundi 17 juin 2024

Date de la convocation: 06/06/2024

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 9

Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Céline PROUTEAU, Benjamin BIERNAT, Cedric THOMAS, Assia KASSE, Cindy MAILLOT, Eric SURMONT

Votants : 9

Représentés : Julien BESSE par Yves BRODARD

Excusés : Méline JEAN, Eric CHERIER, Christelle PANNIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie AFANYAN

DLIB_2024_07 - Objet : approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n 2023.9b portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu les décisions modificatives s'y rapportant,

Vu le compte de gestion 2023 du SGC Coulommiers arrêtant le résultat de clôture de l'exercice 2023 à 49 804,49 € précédemment approuvé,

Vu la réalisation du Budget 2023 comme suit :

En section de fonctionnement :

- Les dépenses : 418 173,53 € (soit 90%)
- Les recettes : 484 453,57 € (soit 105%)

En section d'investissement :

- Les dépenses : 84 003,72 € (soit 70%)

AGEDI Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2024 077-257703363-20240617-DLIB_2024_07-DE

- Les recettes : 84 199,73 € (soit 71%)

Vu les résultats totaux obtenus comme suit :

- En section de fonctionnement : excédent de 66 280,04 €
- reprise de l'excédent de résultat d'exploitation reporté 2022 de 40 667,32 €

Soit un résultat total de clôture de 106 947,36 €

- En section d'investissement : excédent de 196,01 €
- reprise du solde d'exécution investissement 2022 reporté de – 57 338,88 €

Soit un résultat total de clôture de - 57 142,87 €

Soit un total des deux sections : 49 804,49 €

Vu les restes à réaliser en recettes et en dépenses portés à 0 (zéro)

Vu le compte administratif 2023 pour les mouvements réels et ordres ainsi que la reprise des résultats de l'exercice précédent, tout en tenant compte des restes à réaliser, s'arrête donc à un résultat global de clôture de l'exercice 2023 à 49 804,49 €.

Vu le résultat identique avec celui du SGC de Coulommiers au titre des réalisations 2023, précédent approuvé.

Vu le résultat total de clôture de la section de fonctionnement à 106 947,36 € et les modalités d'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2023 par délibération n 2023.10 du 28 mars 2023, soit 66 947,36 € au compte 1068 et 40 000 € au compte R002, n'appelle à aucune modification.

Le Conseil Syndical, après examen et délibéré,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget selon les modalités ci-dessus.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Cédric THOMAS
Président du SIRP GLM

Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le
publié ou notifié le

AGEDI Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2024 077-257703363-20240617-DLIB_2024_07-DE